

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Étaient présents :

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh (sauf points 1 à 4), Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc Bruant (sauf points 1 et 2), M. Arthur Mesmin, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

Étaient représentés :

M. Mostafa Sellak représenté par Mme Sandrine Aubert
Mme Marie-Line Thébaud représentée par M. Richard Doms
M. Luc Gonzil représenté par M. le Maire
Mme Lucie Brissonnet représentée par M. Jordan Vérin-Galea
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane
Mme Sandrine Chauvin-Brodin représentée par Mme Marie Leclerc-Bruant (sauf points 1 et 2)

Étaient absents :

M. André Dioh (points 1 à 4)
M. Jean-Jacques Um
Mme Marie Leclerc-Bruant (points 1 et 2)
Mme Sandrine Chauvin-Brodin (points 1 et 2)

Madame Anne Lefort est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2026.

Monsieur le Maire informe avoir reçu la déclaration de constitution de quatre groupes politiques :

- Le groupe Mieux vivre à Fresnes, qui regroupe les 26 élus de la majorité municipale et qui est présidé par Monsieur Jordan Vérin-Galea ;
- Le groupe du Parti socialiste, présidé par Madame Rachida Sadane, et dont les autres membres sont Madame Marie Chavanon et Monsieur Arthur Mesmin ;
- Le groupe Fresnes Ensemble, présidé par Madame Marie Leclerc-Bruant, et dont les autres membres sont Madame Sandrine Chauvin-Brodin et Monsieur Kaddour Métir ;
- Le groupe Fresnes je m'engage, présidé par Madame Betty Adda, et dont Monsieur Jean-Jacques Bridey est également membre.

Il indique que des bureaux seront mis à disposition des groupes d'opposition, situés au 4 rue Auguste Daix et dont les clés seront remises très prochainement aux présidents de groupes. Il précise que ces bureaux feront l'objet d'un ré-ameublement, des meubles de rangement étant en cours de commande.

2. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Foyer socio-éducatif du collège Charcot dans le cadre du projet franco-allemand « L'école du flow » et habilitation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention en fixant les conditions

« Chers élus,
Chers Fresnoises et Fresnois,

La délibération qui vous est présentée ce soir concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Foyer socio-éducatif du collège Jean Charcot dans le cadre du projet franco-allemand « l'école du Flow ». J'ai été contactée, fin avril, par l'enseignant responsable de ce projet avec des délais particulièrement courts, puisque la finale du concours se tient aujourd'hui à Mannheim.

Malgré ce calendrier contraint, nous avons souhaité étudier cette demande avec attention au regard de la qualité et du caractère exceptionnelle de cette initiative. Depuis plusieurs mois, des élèves de 5^{ème} du collège travaillent avec leurs correspondants allemands de la Ville de Rüthen autour d'un projet artistique et linguistique original : l'écriture et l'enregistrement d'un rap sur le thème des colombes de la paix.

Ce travail leur a permis d'être sélectionnés pour une finale du concours franco-allemand organisé aujourd'hui devant plus de 1 000 élèves venus de France et d'Allemagne, dans le cadre d'un événement médiatisé dans les deux pays.

Même si les collèges relèvent de la compétence du Département, l'équipe municipale a été sensible au caractère exceptionnel de cette initiative. Ce projet valorise l'engagement de nos jeunes, l'apprentissage des langues, de la culture, ainsi que l'amitié franco-allemande. Il constitue également une belle vitrine pour notre Ville et une ouverture à l'international.

Le coût total du déplacement s'élève à 1 795,70 €. Une aide de 500 € est apportée par le Centre culturel de la Ville accueillante et les familles participent également au financement.

Afin de permettre la réalisation complète du projet, nous proposons d'attribuer une subvention exceptionnelle de 840 € au Foyer socio-éducatif du collège Jean Charcot. Permettre à ces élèves de participer à cette finale, c'est soutenir l'ambition, la créativité et l'ouverture culturelle de notre jeunesse.

En contrepartie, les jeunes participants viendront se produire lors d'un ou de plusieurs événements organisés par la Ville afin de partager cette belle expérience avec tous les Fresnois.

Je vous remercie ».

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandra Graves-Payet, rapporteur,

Madame Sadane fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui une délibération visant à attribuer une subvention exceptionnelle de 840 € au Foyer socio-éducatif du collège Jean Charcot afin de participer au financement du déplacement des élèves à Mannheim, en Allemagne dans le cadre du concours franco-allemand « l'école du Flow ».

Je tiens d'abord à saluer la qualité de ce projet éducatif et culturel. Voir de jeunes Fresnois travailler avec leurs correspondants allemands autour d'un projet artistique sur le thème des colombes de la paix, et représenter notre Ville lors d'un événement international réunissant plus de 1 000 élèves est une véritable fierté.

Ce projet favorise l'ouverture culturelle, l'apprentissage des langues, la citoyenneté européenne et donne une belle image de Fresnes.

Cependant, je souhaite rappeler un point de principe important. Les collèges relèvent de la compétence du Département, qui est présidé par Monsieur Capitanio, notamment pour ce qui concerne leur fonctionnement et l'accompagnement des projets éducatifs. À ce titre, il est normalement de la responsabilité du Département de participer financièrement à ce type d'initiative portée par un établissement scolaire. La Ville intervient donc ici en complément afin de ne pas pénaliser les élèves et leurs familles et parce que nous considérons que ce projet mérite d'être soutenu.

Mais il est important de souligner que les communes ne peuvent pas se substituer systématiquement aux compétences départementales, surtout dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les collectivités locales.

Nous voterons néanmoins favorablement cette délibération car il serait regrettable que ces jeunes soient privés de cette expérience exceptionnelle pour des raisons financières. Leur participation à la finale à Mannheim constitue une opportunité remarquable et contribue également au rayonnement de notre Ville à l'international.

Je note enfin avec satisfaction que ce soutien donnera lieu à une contrepartie concrète avec des représentations lors d'événements organisés par la Ville dans le cadre d'une convention qui sera signée avec l'association du collège.

Mais en conclusion, je vous demande, Madame Graves-Payet, quelle est la partie de financement assurée par le Département ».

Monsieur le Maire rappelle que les questions doivent lui adressées à lui. Il répond en indiquant qu'avant 2021, le Département participait déjà très peu financièrement aux aides aux voyages scolaires. Il s'agit donc d'une continuité dans le non-financement de ces projets par le Département. Il rappelle également le contexte budgétaire, qui est difficile pour toutes les collectivités locales, en particulier pour les départements. Il s'agit d'une situation budgétaire structurellement compliquée pour de nombreux départements, et cela quelle qu'en soit la couleur politique. Il ajoute que sera proposée au Conseil municipal du mois de juin l'institution d'une bourse aux voyages scolaires pour les lycées et les collèges, qui permettra d'intervenir dans un cadre plus régulier que les subventions exceptionnelles.

Madame Adda demande si le jumelage avec Homberg existe toujours.

Monsieur Domps répond qu'il continue. Il informe que Monsieur Dioh est en charge du jumelage et de la coopération internationale. Il indique avoir échangé avec le Maire de Homberg. L'ambition est de développer le jumelage sous l'angle associatif, sous l'angle du sport et de la culture, afin de favoriser les échanges entre les jeunes Fresnois et les jeunes Allemands.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 840 € à l'association Foyer socio-éducatif du Collège Jean Charcot dans le cadre de la participation des élèves à la finale du concours franco-allemand « L'École du Flow ».

3. Habilitation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat avec la Ville de Paris pour le déploiement du prix des Mordus du Manga

Arrivée de Madame Marie Leclerc-Bruant.

L'opération des Mordus du manga de la Ville de Paris existe depuis 2009. L'attractivité de ce prix repose notamment sur un contexte favorable pour ce type de collection car, depuis 2006, la France est le deuxième plus gros consommateur de mangas juste après le Japon.

Lors de l'édition 2025/2026, Le prix des Mordus du manga a proposé, au vote des lectrices et lecteurs, trois sélections de cinq mangas récents et de qualité. Le prix est l'occasion de découvrir la culture manga au travers d'animations organisées dans les bibliothèques et à l'occasion de la fête de clôture.

La Ville de Fresnes a participé pour la deuxième fois à cette manifestation en 2025, avec un bilan de 130 votants âgés de 7 à 50 ans, dont 75 voix féminines et 55 voix masculines.

Seules les personnes inscrites à la bibliothèque ont pu participer et chaque participant s'est notamment engagé à lire au moins 3 des 5 mangas de la sélection adaptée à leur âge et à les classer par préférence.

La cérémonie de clôture a eu lieu dans une bibliothèque parisienne et l'ensemble des présents a pu participer à des ateliers autour du Japon et des mangas puis prendre part à un goûter en attente de l'annonce des résultats. De même, les participants Fresnois ont reçu un coupon donnant accès au Manga Café V2, à Paris.

La mise en place de ce partenariat permet à la Ville de participer à un prix de renommée, de rayonner sur un territoire plus large et de promouvoir plus largement la lecture au sein de nouveaux publics.

Pour la saison 2025/2026, les dépenses engagées par la Ville se sont élevées à 180 € TTC, correspondant aux droits patrimoniaux du kit de communication.

Il est donc proposé de renouveler la participation de la Ville de Fresnes.

Compte tenu du délai de communication des documents et du fait que les conditions substantielles de ce partenariat sont déjà connues, il est également proposé d'habiliter Monsieur le Maire à signer la convention à venir pour la mise en place du partenariat avec la Ville de Paris pour le déploiement du prix des Mordus du manga pour la saison 2026/2027.

Par ailleurs, et sous réserve que les conditions substantielles du partenariat demeurent les mêmes, il est proposé d'habiliter Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles à venir pour le déploiement du prix des mordus du manga pour la durée du mandat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jérémy Picard, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, habilite Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Ville de Paris pour le déploiement du prix des Mordus du manga pour les saisons 2026/2027, 2027/2028, 2029/2030, 2030/2031, 2031/2032 et tout acte à intervenir, y compris les éventuels avenants.

4. Résiliation de l'adhésion à l'association Coordination Eau Ile-de-France

Créée en 2008, l'association Coordination Eau Ile-de-France réunit citoyens, associations et collectivités autour de l'eau en Île-de-France et sur tout le territoire français, dans toutes ses dimensions : sociale, environnementale, économique, juridique, sanitaire, culturelle...

L'association Coordination EAU Ile-de-France conçoit l'eau comme un bien commun de l'humanité et du vivant. Elle se prononce pour une gestion publique de l'eau et de l'assainissement et agit en faveur du droit à l'eau pour tous.

Elle développe une sensibilisation tout public en faveur de l'utilisation de l'eau du robinet et des écogestes.

Elle anime le débat public et renforce la capacité d'expertise des citoyens, des associations et des collectivités sur la gestion de l'eau, sa qualité, l'eau et le climat notamment.

Elle accompagne ses membres dans leur engagement autour de l'eau par la diffusion d'une newsletter hebdomadaire, la mise à disposition d'outils et ressources, la proposition d'actions de formation et de conseil juridique.

Par délibération n° 2023-47 du 8 juin 2023, la Ville a adhéré à cette association, pour une cotisation annuelle de 550 €.

Cette adhésion avait pour objectif de permettre à la Commune de bénéficier de l'expertise de cette association. Or, il s'avère que la Commune n'a pas recouru à l'action de cette association.

Ainsi, dans un objectif d'optimisation de ses moyens et de ses dépenses, il est proposé au Conseil municipal de résilier l'adhésion de la Ville.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Richard Doms, rapporteur,

Madame Leclerc-Bruant fait la déclaration suivante :

« Je voudrais intervenir au nom de notre groupe sur cette délibération. Plusieurs points.

D'abord sur l'argument financier qui est mis en avant pour optimiser les dépenses. Nous l'entendons bien sûr, mais nous voulons préciser que la cotisation annuelle à cette association s'élève à 550 €. C'est donc un montant relativement minime au regard du budget municipal.

Sur le fond, on voit dans la délibération la mention : « la Ville n'a pas recouru à l'action de cette association ». Selon nous cette phrase n'est pas justifiée, parce que l'on voudrait souligner que l'appui de la Coordination Eau Ile-de-France a été absolument clé lors de nos réflexions sur le passage de la Ville en régie publique de l'eau, d'abord en amont pour nourrir le positionnement des élus de la précédente majorité, et ensuite lors de la consultation citoyenne qui s'est tenue en septembre 2021 où un expert de cette association était intervenu pour expliquer le contexte, le fonctionnement du Syndicat régional SEDiF, et aussi les arguments pour le passage en régie.

Donc, en janvier 2024, le service de distribution d'eau potable a effectivement été repris par une nouvelle régie qui s'appelle Eau Seine et Bièvre et, dès mars 2024, un représentant de l'association Coordination Eau Ile-de-France a siégé au conseil d'administration de cette instance.

Par ailleurs, ces dernières années, il y a eu beaucoup de contact avec certains élus intéressés par ces questions, certes des contacts informels mais réguliers, notamment sur des sujets cruciaux comme la qualité de l'eau.

Nous voulons que les liens sont bien réels avec cette association depuis plusieurs années et donc cette phrase ne nous semble pas juste. Nous pensons même qu'il serait préférable de la supprimer de la délibération.

Enfin, je voudrais en revenir au sens de ce partenariat. Pourquoi adhérer à cette association ? Selon nous, c'est pertinent pour la Ville de Fresnes. D'abord pour afficher l'appartenance de la Ville de Fresnes à ce mouvement très large et trans-partisan à la gestion publique de l'eau. Ensuite, pour avoir accès à l'expertise de cette association sur des sujets relatifs à l'eau qui préoccupent nos concitoyens comme la qualité de l'eau, la question du droit humain à l'accès à l'eau, ou encore l'impact des data centers sur la consommation de la ressource en eau, et vous savez que nous sommes concernés par un data centers dans une commune voisine.

Adhérer à cette association, c'est aussi accéder à des ressources pédagogiques. L'association a une activité importante d'éducation populaire. Il y a des classes eau et climat. Elle va dans les écoles, produit des expositions ; la dernière porte sur le rôle fondamental des arbres dans le cycle de l'eau et la régulation du climat.

Enfin, retirer l'adhésion contribuerait à fragiliser les ressources de cette association.

Avant de conclure, je voudrais rappeler, pour celles et ceux qui connaissent peu ce sujet de la régie publique de l'eau, que depuis 2010 en Ile-de-France c'est plus de 70 villes qui sont revenues en gestion publique. C'est un mouvement qui est politiquement trans-partisan et national, puisqu'au début des années 2000, il y avait 25% des usagers qui étaient desservis par une gestion publique de l'eau, et 75% par des opérateurs privés, alors qu'aujourd'hui on est plutôt à 50/50.

Coordination Eau Ile-de-France a été en pointe sur ces sujets donc ce retrait nous pose aussi des questions plus fondamentales, c'est-à-dire de se demander quelles sont vos intentions de votre nouvelle équipe municipale concernant l'avenir de Fresnes au sein de cette régie publique Eau Seine et Bièvre. Par ailleurs, on souhaiterait savoir qui représentera la Ville au sein de cette régie.

Pour conclure, il y a une vraie cohérence à adhérer à cette association, qui est experte dans cet enjeu crucial qu'est l'eau et qui, en prime, siège dans l'instance qui gère l'eau que nous buvons tous les jours. De plus, il y a la volonté de s'intéresser à l'eau et de faire participer les citoyens. Coordination Eau Ile-de-France, c'est vraiment la bonne ressource pour cela. Cette méthode du « faire-ensemble », qui comprend la formation, la codécision avec les citoyennes et les citoyens, était au cœur du projet porté par la liste Fresnes ensemble et c'est la raison pour laquelle nous prenons la parole sur cette délibération, et nous voterons donc contre l'arrêt de l'adhésion à cette association.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire répond que pour l'instant la Ville de Fresnes fait partie de la régie publique. Il rappelle que les élus au sein de cette instance sont désignés par l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Le représentant pour Fresnes est Monsieur Doms. La Ville rencontrera les représentants de la régie publique de l'eau dans les prochaines semaines, afin de prendre une décision. Il rappelle qu'il avait publié une tribune dans le *Panorama* exprimant des doutes sur cette question.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 27 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 contre** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, décide la résiliation de l'adhésion de la Commune à l'association Coordination Eau Ile-de-France

5. Adhésion à l'association des maîtres d'ouvrage publics en géothermie (AGÉMO) et désignation du représentant de la commune

Arrivée de Monsieur André Dioh

L'association des maîtres d'ouvrage public en géothermie (AGÉMO) est une association qui regroupe des Maîtres d'ouvrages et donneurs d'ordre public et ayant ou souhaitant réaliser un réseau de chaleur à base d'énergie géothermique.

Depuis 1986, l'AGÉMO, en partenariat avec l'ADEME et l'ARENE, élabore de nombreux programmes d'études, de recherches, de développement : méthodes d'intervention dans les forages, lutte contre la corrosion, programme de développement.

Dès les années 80, la ville de Fresnes a mis en place une politique de maîtrise de l'énergie, avec la création de son réseau de chaleur permettant de valoriser l'énergie géothermale, ressource renouvelable accessible sur le territoire.

Outre l'objectif de préservation de l'environnement, ce choix comprenait un intérêt économique pour la collectivité et l'utilisateur.

Depuis, la Ville n'a cessé de développer son réseau de chaleur en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, du délégataire à l'utilisateur.

La Ville a adhéré à cette association dès sa création, en 1986, et a résilié cette adhésion par la délibération n° 2020-76 du 30 septembre 2020, ayant alors privilégié une adhésion à l'association AMORCE ayant une vocation similaire, dont la résiliation est proposée par délibération de ce jour.

Il est donc proposé que la Ville adhère à nouveau à l'AGÉMO car ses propositions d'accompagnement plus opérationnel correspondent mieux aux besoins actuels de la Ville et de ses projets de développement.

Par ailleurs, il convient également de procéder à la désignation du représentant de la Ville au sein de cette association.

En adhérant à nouveau à l'AGÉMO, Fresnes affirme sa position au sein des collectivités porteuses de projets engagés dans la lutte contre la pollution et la précarité énergétique. Le coût de la cotisation annuelle à l'AGÉMO est fixé à 6 100 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas Vinci, rapporteur,

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient également de désigner un représentant de la Commune au sein de l'AGÉMO et propose que cette désignation se déroule à main-levée.

Madame Sadane fait la déclaration suivante :

« Nous souhaitons exprimer plusieurs réserves concernant la proposition de ré-adhésion de la Ville de Fresnes à l'association des maîtres d'ouvrage publics en géothermie. Notre commune avait, il y a plusieurs années, fait le choix de mettre fin à son adhésion à cette structure, afin de privilégier une adhésion à l'association AMORCE considérée alors comme plus représentative, plus structurée et plus active dans l'accompagnement des collectivités sur les questions énergétiques, environnementales et de transition écologique.

Or, les dernières années ont montré les difficultés rencontrées par les collectivités engagées dans le développement des réseaux de chaleur et de la géothermie, notamment en raison de la baisse ou de la fragilisation de certains soutiens publics de l'Etat destinés au financement des structures énergétiques locales.

Dans ce contexte, beaucoup de collectivités ont pu constater les limites des capacités d'influence des associations nationales pour défendre efficacement leur intérêt auprès des pouvoirs publics.

S'agissant plus particulièrement de l'AGÉMO, les informations accessibles publiquement demeurent aujourd'hui très limitées. Il apparaît notamment une faible visibilité institutionnelle récente, peu de publications ou de communications d'activités, l'absence de rapport d'activités aisément consultable, l'absence d'éléments financiers détaillés accessibles publiquement, et peu d'actions clairement identifiables de représentations ou d'accompagnement opérationnel des collectivités adhérentes.

Par ailleurs, cette association est présidée par Olivier Capitanio, président du Conseil départemental. La pédagogie, c'est la répétition. Sans remettre en cause les personnes, ce contexte appelle une vigilance particulière quant à la transparence nécessaire des décisions publiques et à l'intérêt pour notre Commune de réadhérer à une association présidée par une personnalité politiquement de l'exécutif municipal.

Dès lors, plusieurs questions mériteraient, nous semble-t-il, d'être éclaircies avant que notre Commune ne s'engage de nouveau et que vous engagiez les deniers des Fresnois. Quelles actions concrètes l'AGEMO a-t-elle menées ces dernières années au bénéfice des collectivités adhérentes ? Quels résultats tangibles ont été obtenus ? Quels services précis seront apportés à la Ville de Fresnes ? Quel est le montant global des cotisations perçues auprès des communes adhérentes ? Quelle la situation financière actuelle de l'association ? Quels sont les objectifs et sa feuille de route pour les prochaines années ?

Nous considérons qu'avant toute ré-adhésion, il serait légitime que le Conseil municipal dispose d'un rapport d'activités récent, d'éléments financiers transparents, d'un bilan des actions réalisées, ainsi que d'une évaluation objective de la valeur ajoutée réelle pour notre Commune.

La transition énergétique est un sujet sérieux et stratégique pour les collectivités, comme l'a souligné Monsieur Vinci. Elle mérite des partenariats utiles, transparents, actifs et pleinement justifiés.

En l'état des informations, à date, dont nous disposons, nous considérons que cette adhésion n'est pas suffisamment étayée pour emporter pleinement notre conviction avec une adhésion d'un montant de 6 100 €, contre une résiliation d'un montant de 1 496 €, soit une différence de 4 604 €.

C'est un montant important, ce sont les deniers des Fresnois qui sont engagés, sans preuve, sans rapport d'activités, sans rien. Donc je vous demande, au nom de mon groupe, de suspendre le vote de cette délibération jusqu'à disposition des éléments et de la documentation nécessaire au vote et à l'engagement des deniers publics

Je vous remercie ».

Monsieur Bridey exprime sa satisfaction sur la décision d'adhérer à cette association, qui regroupe l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics en géothermie, dont un grand nombre de collectivités territoriales du Val-de-Marne et d'autres départements et, pendant une période, Aéroports de Paris. Il indique qu'il s'agit d'une association opérationnelle, tandis que l'AMORCE est une association de lobbying.

Ainsi, elle peut être de bon conseil pour le développement du réseau de géothermie de la Ville, qui a besoin d'un 3^{ème} puits, pour lequel il espère qu'une autre localisation puisse trouvée rapidement.

Il exprime par ailleurs son désaccord avec la résiliation de l'adhésion à l'AMORCE, dont l'action est complémentaire de celle de l'AGEMO. Il indique que, dans les années 1990, lors du débat sur la TVA sur les réseaux de chaleur, afin que le taux applicable soit identique à celui appliqué au gaz.

Il revient également sur la gouvernance de l'AGEMO, dont le principal subventionneur est le Département, et indique qu'il est de coutume que la présidence de cette association soit exercée par un membre de l'exécutif départemental.

Monsieur le Maire confirme que l'AGEMO est une association trans-partisane. Il précise qu'elle a longtemps été le partenaire opérationnel de la Ville de Fresnes et notamment lors du forage du 2^{ème} puits, qui a été foré dans la zone de la Cerisaie, le long de l'autoroute. Ainsi, la question n'est pas politique, mais opérationnelle et technique. Il rappelle que des collectivités de gauche sont membres depuis longtemps de l'AGEMO.

Il ajoute que les activités de cette association débordent des limites du Val-de-Marne, par exemple dans la Ville d'Epinay-sous-Sénart en Essonne, ou encore sur Roissy ou dans le Val d'Oise.

Ainsi, l'objet de cette adhésion est une assistance technique opérationnelle centrée sur la remise à plat de doublet géothermique qui a fait l'objet d'un avenant au traité de concession.

Monsieur Vinci indique avoir pris note des difficultés à porter le plaidoyer en faveur des réseaux de chaleur et de la transition écologique auprès des pouvoirs publics, et rappelle que la Ville de Fresnes était, dans la précédente mandature, insatisfaite de l'AMORCE. Ainsi, le 7 janvier 2026, Madame la Maire a écrit au président de l'AMORCE pour faire part de son désaccord sur la manière dont ce

plaidoyer s'exerçait, et notamment qu'il était devenu une sorte de caisse de résonance de l'Etat plutôt que des collectivités territoriales.

Dans ces conditions, et alors que l'urgence immédiat est de réviser le projet de nouveau doublet de géothermie, la Ville a besoin d'une assistance opérationnelle, ce que propose l'AGEMO. Il ajoute que le retrait de l'AMORCE ne signifie pas la fin de l'engagement de la Ville dans la transition écologique, et rappelle que Monsieur le Maire a fait le choix d'un adjoint sur ce sujet, d'une conseillère municipale déléguée à la nature en ville, d'un conseiller municipal délégué à la résilience écologique. Ainsi, Fresnes continuera d'être un moteur sur le terrain de la transition écologique.

Madame Sadane indique ne pas avoir exprimé une position d'opposition à la résiliation de l'adhésion à l'AMORCE, dont les carences ont été signalées par Madame la Maire. Elle interroge l'adhésion à l'AGEMO. Elle rappelle que la Ville n'a aucune obligation réglementaire d'adhésion à une association. Elle souhaite que, afin qu'une décision éclairée puisse être prise, le dernier rapport d'activité puisse être transmis.

Monsieur le Maire indique avoir déjà rencontré les représentants de l'AGEMO à titre informel et leur accompagnement est apparu intéressant pour la redéfinition opérationnelle du projet. Il ajoute que les rapports d'activités seront transmis aux conseillers municipaux.

Monsieur Mesmin note que la Ville adhère à une association dont ni les services ni les élus ne disposent des rapports d'activités, ce qu'il qualifie de passage en force. Il ajoute que, lorsqu'il était dans l'opposition, Monsieur le Maire demandait plus de transparence et qu'il est désormais en contradiction avec sa campagne.

Monsieur Vinci rappelle que l'association a été rencontrée et que de nombreuses collectivités en sont adhérentes, dont de nombreuses sont de gauche. Au vu du coût de l'adhésion, cela montre que ces collectivités en sont satisfaites. Il ajoute qu'il ne s'agit d'un passage en force mais d'un vote démocratique.

Monsieur le Maire que l'AGEMO est partie prenante dans l'opération de raccordement de l'usine de traitement des ordures ménagères qui appartient au SMITDUVM, qui se trouve au carrefour Pompadour, et qui sera raccordée à un réseau géothermique intercommunal qui permettra, avec la chaleur des fours, de chauffer de l'eau pour la réintégrer dans le réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Verin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 contre** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, approuve l'adhésion de la Ville à l'association des maîtres d'ouvrage publics en géothermie.

Après avoir mis au voix pour l'adhésion de la Ville à l'AGEMO, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner d'un représentant au sein de cette association et demande l'accord du Conseil municipal pour procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que la désignation du représentant de la Ville au sein de l'AGEMO soit effectuée par un vote à main levée.

Est candidat :

- Christophe Carlier, Maire

Par 28 voix pour - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Christophe Carlier, Maire, en tant que représentant de la Commune au sein de cette association.

Les rapports d'activités de l'AGEMO pour les 2022, 2023 et 2024 ont été transmis à l'ensemble des élus du Conseil municipal par courriel en date du 27 mai 2026.

6. Résiliation de l'adhésion à l'association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE)

L'association AMORCE a pour objet, dans ses domaines d'intervention :

- D'assurer les échanges d'information entre ses membres ;
- De les aider à gérer du mieux possible ces services publics ;
- D'organiser des formations à destination des élus, du personnel territorial et de tout autre acteur pouvant participer à la transition écologique territoriale ;
- De susciter et d'animer le dialogue avec tous les organismes et entreprises de ces secteurs ;
- De représenter les collectivités territoriales adhérentes auprès des autorités compétentes françaises et internationales ;
- D'assurer la défense et la protection des intérêts collectifs de ses collectivités adhérentes par tout moyen y compris par le biais de recours ou d'actions en justice devant toute autorité ou juridiction.

Afin de bénéficier des outils mis à disposition par cette association, la Ville a, par délibération n° 2019-115 du 21 novembre 2019, adhéré à cette association, afin de l'accompagner dans le cadre de sa concession de travaux publics de production et de distribution d'énergie calorifique.

La Ville est actuellement adhérente à l'association AMORCE pour une cotisation annuelle de 1 496,09 €.

Or, il s'avère que la Commune n'est pas satisfaite de l'action de cette association, en particulier dans son rôle de porte-parole des collectivités vis-à-vis de l'État. Ainsi, dans un objectif d'optimisation de ses moyens et de ses dépenses, il est proposé au Conseil municipal de résilier l'adhésion de la Ville.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas Vinci, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 27 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, Mme Betty Adda, – **1 voix contre** – M. Jean-Jacques Bridey – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, décide la résiliation de l'adhésion de la Commune à l'association nationale des collectivités territoriales et leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat

7. Association Amicale Sportive de Fresnes (AAS Fresnes) - Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- M. Jordan Vérin-Galea

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Jordan Vérin-Galea en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de l'Association Amicale Sportive de Fresnes.

8. Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation des membres

Monsieur le Maire précise que, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport transmis, il ne sera procédé qu'à la désignation des 4 représentants du Conseil municipal, et que la désignation des 4 représentants des usagers sera examinée lors de la prochaine séance, qui aura lieu le 24 juin 2026.

Il indique avoir reçu la candidature de Madame Leclerc-Bruant et propose ainsi une liste unique composée des candidats suivants :

- M. Richard Doms ;
- Mme Sandrine Aubert ;
- M. Laurent Hornsperger ;
- Mme Marie Leclerc-Bruant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- M. Richard Doms ;
- Mme Sandrine Aubert ;
- M. Laurent Hornsperger ;
- Mme Marie Leclerc-Bruant ;

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Monsieur Richard Doms, Madame Sandrine Aubert, Monsieur Laurent Hornsperger et Madame Marie Leclerc-Bruant en qualité de membres représentant le Conseil municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

9. Commission consultative sur l'énergie - Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- M. Richard Domsps

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Richard Domsps, en qualité de délégué au sein de la Commission Consultative de l'Energie.

10. Société coopérative d'intérêt collectif « Sud Paris Soleil » - Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidate :

- Madame Sandrine Aubert

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Madame Sandrine Aubert en qualité de représentante du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif « Sud Paris Soleil ».

11. Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Val-de-Bièvre (CLLAJ) - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de délégué titulaire : M. Jordan Vérin-Galea
- Au poste de déléguée suppléante : Mme Sandra Graves-Payet

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty

Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Jordan Vérin-Galea en qualité de représentant titulaire et Madame Sandra Graves-Payet est désignée en qualité de suppléante au sein du CLLAJ Val-de-Bièvre.

12. Association de prévention soins et insertion (APSI) - Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidate :

- Mme Dalila Ouari

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Madame Dalila Ouari en qualité de représentante de la Commune au sein de l'assemblée générale de l'Association de Prévention Soins et Insertion.

13. Maison Commune des Addictions, des Troubles Mentaux et de la Santé 94 Ouest (MCATMS) - Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidate :

- Mme Dalila Ouari

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Madame Dalila Ouari est désignée en qualité de représentante de la Commune au sein de la Maison Commune des Addictions des Troubles Mentaux et de la Santé 94 Ouest.

14. Centre Hubertine Auclert - Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidate :

- Mme Sandra Graves-Payet

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline

Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Madame Sandra Graves-Payet en qualité de représentante de la Commune au sein du centre Hubertine Auclert.

15. Société des grands projets – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de représentant titulaire : M. Christophe Carlier, Maire
- Au poste de représentant suppléant : M. Richard Domsps

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de représentant titulaire et Monsieur Richard Domsps en qualité de représentant suppléant au sein du Comité stratégique de la Société des Grands Projets.

16. Association ORBIVAL - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats:

- en qualité de représentant titulaire : M. Richard Domsps
- en qualité de représentant suppléant : M. le Maire

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Richard Domsps en qualité de représentant titulaire et Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de représentant suppléant de la Ville au sein de l'association ORBIVAL.

17. Association pour le maintien et le développement de l'Orlyval - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats:

- En qualité de représentant titulaire : M. Richard Domsps
- En qualité de représentant suppléant : M. Christophe Carlier, Maire

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Richard Domsps en qualité de représentant titulaire et Monsieur Christophe Carlier, Maire, est désigné de représentant suppléant de la Ville au sein de l'association pour le maintien et le développement de l'Orlyval.

18. Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) - Désignation des représentants

Les membres adhérents sont organisés en deux collèges, le collège des élus et le collège des agents territoriaux. Chaque collectivité locale est donc représentée au sein de l'association par deux représentants : un élu et un agent territorial.

Pour le collège des agents territoriaux il est proposé de désigner le directeur cadre de ville nature en Ville.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- M. Christophe Aubert

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Christophe Aubert est désigné de représentant de la Commune au sein du collège des élus de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine et le directeur cadre de vie nature en ville en qualité de représentant de la Commune au sein du collège des agents territoriaux de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine.

19. Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de représentant titulaire : M. Christophe Aubert
- Au poste de représentant suppléant : M. Guillaume Toujas

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Christophe Aubert en qualité de délégué titulaire et Monsieur Guillaume Toujas en qualité de délégué suppléant au Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

20. Correspondant Défense - Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de correspondant défense de la commune de Fresnes.

21. Groupement d'Intérêt Public Maximilien - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- au poste de représentant titulaire : M. Jordan Vérin-Galéa
- au poste de représentant suppléant : M. Jérémy Picard

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet,

M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, désigne Monsieur Jordan Vérin-Galea en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jérémy Picard en qualité de représentant suppléant la Commune au sein du Groupement d'Intérêt Public Maximilien.

22. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Arrêt de la liste des contribuables

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 28 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Vérin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud (représentée), M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dìoh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil (représenté), Mme Lucie Brissonnet (représentée), M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Betty Adda, – **et 6 abstentions** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin (représentée), M. Arthur Mesmin, Dresse la liste de présentation de la commission communale des impôts directs de la manière suivante :

Titulaires

Philippe HERAUD
Anne LEFORT
Diane DURANDAL
Christophe AUBERT
Sandrine AUBERT
Laurent HORNSPERGER
Brigitte LEMOINE
Caroline GUILLOT
Muriel ETHEVE
Mostafa SELLAK
Luc GONZIL
Gérard ZOUI
Richard DOMPS
Clément IATRIDES
Jovennah JONATHAN-TOUJAS
Claude BORDIER

Suppléants

André DIOH
Isabelle BARIKOSKY
Monique DE BAECQUE
Guillaume BLANC
Renaud DOUELLE
Chantal COUSTOU
Martine HONGNIAT
Annette ENTERLIN
Véronique MONGIN
Nelly PAPIN
Jean PEYRAMAURE
Alain SOUTIF
Hélène VERSCHUEREN
Guillaume KAMINSKI
Yannick LABORDE
Chantal GUILLON

23. Décision prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant TTC
2026 - 76	01/04/2026	Couverture sanitaire du carnaval des enfants le 29 mars 2026.	Croix Rouge Française	X
2026 - 77	01/04/2026	Convention de service pour le droit d'usage au pack atelier fiscal pour gérer les recettes fiscales et bénéficier à tout moment des maintenances préventive, corrective, évolutive ainsi que de l'accès à l'assistance technique.	Société SOLUTIONS ET TERRITOIRE	5 000 €/an
2026 - 78	01/04/2026	Bibliothèque municipale – Contrat de prestation pour une conférence « Le pain, une croustillante histoire » le samedi 30 mai 2026 à 17h à la bibliothèque Gabriel Bourdin.	Librairie « LE ROI LIRE – L'Oiseau livres »	120 €
2026 - 79	14/04/2026	Mise à disposition du théâtre de la grange Dimière au profit de l'écomusée de Fresnes le 29 avril 2025 de 17h à 23h pour l'organisation d'une assemblée générale.	Ecomusée de Fresnes	X
2026 - 80	14/04/2026	Approbation du contrat pour la réalisation d'un audit financier afin pour la nouvelle municipalité d'évaluer la soutenabilité financière des projets à venir.	Société Forvis Mazars	30 780 €
2026 - 81	16/04/2026	Bibliothèque municipale – Contrat de prestation pour une conférence intitulée « L'arbre et la chauve-souris » le samedi 23 mai 2026 à la bibliothèque Gabriel Bourdin.	La librairie « LE ROI LIRE – L'Oiseau livres »	120 €
2026 - 82	17/04/2026	Convention de résidence au théâtre de la grange Dimière du mercredi 22 avril 2026 au vendredi 24 avril 2026, puis le mercredi 29 avril 2026 et le jeudi 30 avril 2026.	Association « Lez'arts vivants »	X
2026 - 83	20/04/2026	Avenant n°1 à la convention d'ateliers signée le 4 février 2026 sur la thématique suivante : chant, danse et médiation d'éloquence en lien avec le spectacle " Le livre de la jungle " le mardi 17 mars, jeudi 19 mars, et le lundi 18 mai 2026 à la grange Dimière. L'avenant a pour objet de modifier uniquement les dates et les tarifs prévus dans la convention.	BANLIEUES BLEUES	Coût des ateliers : 1 334,58 €
2026 - 92	22/04/2026	Mise à disposition du stade Gustave Roussel (terrain de football) afin d'organiser des activités sportives du 22 mai 2026 au 26 juin 2026.	Établissement Public de Santé National de Fresnes.	

2026 - 96	04/05/2026	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « La cuisine » le samedi 6 juin 2026 à La Grange Dîmière – Théâtre de Fresnes.	Compagnie « MABOUL DISTORSION »	2 836.36 €
-----------	------------	--	---------------------------------	------------

Madame Adda revient sur la décision n° 2026-80, qui porte sur la réalisation d'un audit pour évaluer la soutenabilité financière des projets à venir. Elle demande quels sont les projets concernés.

Monsieur le Maire répond que cela dépendra de l'audit. Il indique s'être engagé au moment de la campagne pour les élections municipales à lancer un audit financier. Il ajoute que d'autres candidats s'y étaient engagés également et que certains maires élus, même réélus, lancent un audit financier de début de mandat. Il rappelle avoir dit que l'état financier de la Ville est globalement correct mais que le mandat municipal qui s'ouvre sera compliqué.

Il rappelle que pour 2026, le Dispositif de lissage conjoncturelle (DILICO) a été épargné aux communes, qui n'y contribuent pas, contrairement aux départements et aux régions, mais que le contexte financier au niveau national est dégradé si bien que les collectivités risquent d'être mises à contribution pour redresser les finances publiques.

Ainsi, afin de déterminer les marges de manœuvre en dynamique et en prospective, il explique avoir besoin d'un tel audit pour investir et réaliser les projets à venir. Il évoque la rénovation du groupe scolaire Berty Albrecht, ou encore la reconstruction du centre socio-culturel de l'AVARA, qui nécessitent de la visibilité.

Monsieur Doms ajoute le projet de reconstruction de l'EHPAD.

Monsieur Bridey évoque les avenant signés dans le cadre de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Berty Albrecht, qui augmentent le coût de l'opération de 100 000 € et s'interroge sur l'articulation avec la réalisation de l'audit sur la faisabilité, notamment, de ce projet.

Monsieur le Maire répond que c'est là l'enjeu de l'audit, à savoir intégrer l'analyse des dépenses courantes et de réintégrer dans la prospective financière les projets qui sont des opérations lancées. Il note que, pour cette opération, les coûts ont été augmentés de 20 millions € TTC à 24 millions € TTC et rappelle la défaillance de l'entreprise en charge du gros-œuvre, qui constitue la première d'un chantier.

Ainsi, un marché va être relancé pour trouver un nouveau titulaire, si bien qu'il existe une incertitude sur le prix de ce lot. L'objectif du prestataire en charge de la réalisation de l'audit est donc d'intégrer tous ces éléments pour déterminer quelles seront les marges de manœuvre et les capacités de la Ville, en fonctionnement et en investissement.

Sur le fonctionnement, il revient sur la faiblesse de l'autofinancement communal, qu'il avait évoquée lors du conseil municipal d'octobre 2025, à l'occasion de l'examen du rapport de la Chambre régional des comptes, et qui devra être prise en compte dans le mandat qui vient.

Madame Sadane revient sur l'audit financier, dont le montant s'élève à 30 780 € et engage les deniers des Fresnois et qui pose question. Elle indique que la Ville dispose déjà d'outils d'analyse budgétaire et de services administratifs compétents, et que la Chambre régionale des comptes a attribué une note AA+ à la Ville. Aussi, elle remercie l'ensemble des services administratifs pour le travail effectué. L'engagement, pour un montant de plus de 30 000 €, d'un cabinet international pour effectuer cette mission interroge l'utilisation des deniers publics de la Ville.

Monsieur le Maire répond que la notation des collectivités territoriales n'est pas effectuée par les chambres régionales des comptes mais par des organismes de notation, la notation étant payante. Il ajoute de ne pas s'inscrire dans la notation, car des collectivités plus importantes génèrent ensuite des emprunts obligataires, Fresnes se finançant toujours sur les emprunts bancaires.

Concernant la compétence des services municipaux, il rejoint Madame Sadane et précise qu'il n'en doutait pas avant le 28 mars dernier, et qu'il a eu l'occasion depuis, en particulier pour les services financiers et la Directrice générale adjointe en charge des Ressources, d'en avoir la confirmation de ce qu'il pressentait en matière de compétence.

Néanmoins, il pense qu'il est toujours bon, dans un environnement complexe, au début d'un mandat, d'avoir un œil extérieur.

Madame Leclerc-Bruant note que, début mai, une commande PC portables a été passée pour les élus. Elle indique avoir envoyé un mail, le 13 mai, à Monsieur le Maire par lequel elle alertait sur le fait que les élus n'ont pas d'outils de travail, d'autant qu'il avait été demandé de rendre les anciens PC. Ainsi, la préparation des conseils municipaux est difficile. Elle ajoute que les élus d'opposition n'ont pas de local. Elle expose avoir demandé si, à titre transitoire, elle pouvait utiliser son ancien PC mais n'avoir pas eu de réponse.

Monsieur le Maire répond avoir souhaité que tous les élus municipaux disposent d'une tablette informatique, ce qui n'était pas le cas sous la mandature précédente pour l'opposition. Mais, il indique qu'il y a eu une rupture de stock, si bien que les tablettes manquantes ont dû être commandées auprès d'un autre fournisseur, lesquelles arriveront très prochainement. Dès réception de ces tablettes, les élus de l'opposition seront contactés afin qu'ils puissent les récupérer. Concernant les locaux, il rappelle ses propos en début de séance et que des clés seront remises très prochainement aux présidents de groupes.

24. Marchés publics signés par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

MARCHÉS PUBLICS PROCÉDURES FORMALISÉES

Aucun marché signé.

ACTES MODIFICATIFS

N° Marché - Titulaires	Intitulé	Objet de l'acte modificatif	Montant
25026 Acte modificatif n° 1 ALGECO SAS	Réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux / Location et installation de l'école provisoire	Ajout de prestations supplémentaires : mise en place d'une clôture plus solide séparant l'école provisoire et les zones de travaux ; ajout d'un point d'eau ; création d'une porte depuis un bloc sanitaire pour permettre un accès direct depuis la cour ; modification des accès et raccordements afin de préserver l'intégrité des canalisations ; modification du raccordement électrique.	Montant initial du marché 855 364.56 € Prestations supplémentaires Montant HT - 50778,75 € TVA 20% - 10 155,75 € Montant TTC - 60 934,50 € Incidence financière : Pourcentage d'écart 5.93%
23021 Acte modificatif n° 3 SODEXO	Assistance technique et approvisionnements pour la restauration scolaire municipale et du CCAS	Ajout de 12 prestations aux Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Pas d'incidence financière
24009 Acte modificatif n°1	Achat de fournitures végétales Lot 4 – fourniture d'arbres d'alignement,	Introduction d'une modalité complémentaire de commande sur catalogues	Pas d'incidence financière

Société Pépinières Allavoines	d'ornement et de conifères haute taille d'arbustes.		
-------------------------------	---	--	--

Marchés de moins de 40 000 Euros H.T.

Numéro de fiche commande	Date	Objet	Titulaire	Montant TTC
FC-2026-16	13/04/2026	Groupe scolaire Berty Albrecht : achat de 2 conteneurs.	Boxinnov	7 798,60 €
FC-2026-17	28/04/2026	Achat de matériel pour les fêtes et manifestations de l'été	Audiolight	14 352 €
FC-2026-18	28/04/2026	Groupe scolaire Berty Albrecht – Travaux de désamiantage d'une toiture non identifiée dans le diagnostic amiante	ADPN	37 545 €
FC-2026-19	28/04/2026	Prestation de déjeuner pour les rendez-vous du personnel	Dayou Pâtisserie	5 500 €
FC-2026-20	04/05/2026	Groupe scolaire Monod-Coquelicots : installation de rideaux dans les classes avec découpe des stores extérieurs	Sodiclair	44 551,71 €
FC-2026-21	05/05/2026	Commande de PC portables pour les élus	SAS Igasu	10 77,94 €

25. Marchés publics signés par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Monsieur Métir fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs de l'assemblée,

Nous profitons de l'examen des attributions qui vous sont accordées pour vous questionner sur des faits qui nous semblent être importants et qui nécessitent des réponses claires. Dans le cadre des attributions que le Conseil municipal vous a déléguées, notamment en matière de recrutement de personnels communaux, nous avons découvert que vous procédez au recrutement d'un agent spécifique dédié à votre conduite automobile.

Cette décision nous interpelle d'autant plus que des besoins urgents restent non pourvus dans plusieurs services publics essentiels à notre Commune. Au moins trois postes sont vacants dans le service Accueil unique, des renforts sont nécessaires dans le service de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Les services techniques, eux aussi, manquent d'agents pour assurer l'entretien de nos espaces publics, la propreté de notre Ville et le bon fonctionnement des équipements communaux. Prioriser le recrutement d'un chauffeur particulier face à ces besoins criant est pour nous incompréhensible et contraire à l'intérêt général.

Aussi, Monsieur le Maire, les Fresnoises et les Fresnois qui nous regardent et qui suivent nos débats sur les réseaux sociaux, ici présents en salle du Conseil, sont en droit d'attendre des réponses claires conformément aux principes de transparence, de gestion rigoureuse des deniers publics, de responsabilité qui s'imposent à tout élu.

Nous vous posons donc quelques questions : Pourquoi recruter un chauffeur ? Quelle nécessité impérieuse de service public justifie cette fonction, un Maire ne pouvant utiliser les agents communaux pour son confort personnel ? ce recrutement signifie-t-il que vous allez acheter un véhicule qui vous sera exclusivement réservé ? Si oui, quel type de véhicule : thermique, électrique ? Quel impact financier pour la collectivité (achat, entretien, assurance, carburant, etc.) ?

Nous ne vous rappellerons pas qu'en tant que Maire vous êtes tenu à une obligation d'économie et de bonne gestion des deniers publics. Je me permets même de vous poser la question : avez-vous le permis Monsieur le Maire ? Si oui, pourquoi ne conduisez-vous pas vous-mêmes ? Si non, pourquoi aucune personne de votre Cabinet ne peut-elle assurer ces déplacements, ce qui permettrait de réaliser des économies immédiates ?

Ce recrutement signifie-t-il que vous n'êtes pas à 100% maire de Fresnes, que vous continuez donc à être agent public dans votre ancienne ville ? Être maire, c'est être pleinement disponible pour la Commune. Un chauffeur particulier sans justification médicale ou impérieuse interroge votre engagement réel. Une telle disposition ne figurait pas dans le programme pour lequel les Fresnoises et les Fresnois vous ont accordé leur voix. Nous vous rappelons, Monsieur le Maire, vos responsabilités juridiques et déontologiques, obligations de probité et de transparence dans l'usage des fonds publics. Gestion de fait et détournement de fonds publics pourraient être caractérisés si ce recrutement ne répond pas strictement à l'intérêt général. D'autres situations similaires ont déjà été évoquées, voire condamnées.

En conséquence, les Fresnoises et les Fresnois exigent des réponses claires et précises, motivées. Nous attendons vos explications devant cette assemblée, devant nos concitoyens présents dans cette salle, et devant celles et ceux qui suivent cette séance sur les réseaux. La gestion d'une commune ne se fait pas au bénéfice du confort de son maire, ni d'aucun élu, mais au bénéfice de tous ses habitants et de ses agents publics. Nous vous demandons donc de renoncer à ce recrutement et de réaffecter sans délai ces crédits aux services publics en souffrance et notamment, comme je l'ai dit, à l'Accueil, à l'Enfance, à la Jeunesse et aux services techniques.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de répondre point par point à l'ensemble de ces questions ».

Monsieur le Maire répond que le Maire est employeur territorial sans délégation du Conseil municipal. Il ajoute que le chauffeur en cours de recrutement n'est pas un chauffeur exclusif pour le Maire, puisqu'il vient renforcer l'équipe des chauffeurs des services techniques de la Ville, où plusieurs postes sont vacants et où la pyramide des âges est très défavorable puisque dans les 18 ou 24 mois à venir deux départs en retraite sont prévus. Par ailleurs, il indique qu'il n'y aura pas d'achat de véhicule.

Revenant sur la nécessité de procéder à des recrutements, il informe avoir rencontré un candidat au poste de responsable du service Jeunesse en début de semaine, et avoir validé son recrutement. Son délai de mutation étant de trois mois, il devrait arriver en juillet ou en août. Par ailleurs, il indique avoir le permis de conduire.

Monsieur Métir répond que l'annonce est parue sur le site de la Ville et qu'il est écrit « chauffeur du Maire et du cabinet ». Il s'interroge donc sur l'utilisation de ce futur agent, bien qu'il soit rattaché à la Direction des services techniques, et sur l'opportunité politique et financière de ce recrutement.

Monsieur Mesmin demande si le poste décrit n'est pas susceptible d'être requalifié en emploi de cabinet.

Monsieur le Maire répond que ce point sera étudié. Il informe par ailleurs que le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 24 juin 2026 à 19 heures.

La séance est levée le 21 mai à 20 heures 26 minutes.

Fresnes, le 24 juin 2026

Le secrétaire,

Madame Anne Lefort

Le Maire,

Monsieur Christophe Carlier